

Réponse du gouvernement au rapport du Comité permanent
des affaires étrangères et du commerce international

La Zone de libre-échange des Amériques :

pour un accord
qui sert les intérêts
des Canadiens



Canada

DOCS
CA1 EA 99F67 EXP
The free trade area of the America
: towards a hemispheric agreement
in the Canadian interest. --
66308032

Aussi disponible dans notre site Web :
<http://www.dfait-maeci.gc.ca/tna-nac/menu-f.asp>

Produit par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international



Réponse du gouvernement au rapport du Comité permanent
des affaires étrangères et du commerce international

La Zone de libre-échange des Amériques :

pour un accord
qui sert les intérêts
des Canadiens



Canada

Table des matières

Réponse du gouvernement	1
La politique commerciale du Canada	4
Consultation des Canadiens	6
Accès au marché	7
Agriculture	8
Services	9
Investissement et politique de la concurrence	9
Marchés publics	11
Culture	12
Propriété intellectuelle	13
Obstacles techniques au commerce	13
Économies de petite taille	14
Recours commerciaux	15
Règlement des différends	16
Dimensions sociales du commerce	17
Questions relatives au Sommet des Amériques	17
Main-d'oeuvre	18
Environnement	19

Réponse du gouvernement

Le gouvernement remercie le Comité de la contribution qu'il ne cesse d'apporter aux consultations publiques sur les priorités et les objectifs du Canada en matière de commerce international. Le rapport du Comité sur la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) propose au gouvernement des orientations utiles, au moment où celui-ci participe à des négociations visant à créer la plus importante zone de libre-échange au monde.

Ces négociations constituent une occasion exceptionnelle d'unir 34 pays démocratiques de l'hémisphère en une vaste zone de libre-échange qui viendra promouvoir et stimuler l'intégration et le développement économiques. Les origines de la ZLEA remontent au premier Sommet des Amériques, tenu à Miami en 1994. Les dirigeants ont donné le branle aux négociations officielles lors du second Sommet, à Santiago en avril 1998, et pris l'engagement de les voir s'achever avant 2005. Le processus du Sommet engage les pays membres dans un forum d'intégration et de coopération axé sur la promotion du développement économique, social et politique. De façon plus précise, le programme établi par le Sommet porte sur l'intégration économique et le libre-échange, l'élimination de la pauvreté et de la discrimination, le développement démocratique et l'éducation. La ZLEA est un élément central de la promotion de l'intégration économique et du libre-échange, mais le gouvernement est convaincu que la croissance, l'intégration et le développement économiques qui résulteront d'un accord de libre-échange viendront faciliter l'atteinte des autres objectifs du Sommet. Le gouvernement soutient le processus du Sommet des Amériques, car il y voit un moyen de servir les idéaux et les valeurs du Canada dans l'ensemble des Amériques. Preuve de cet engagement profond, le gouvernement accueillera le troisième Sommet des Amériques à Québec en avril 2001.

Voilà longtemps déjà que le Canada vante les avantages de l'intégration économique mondiale, et il recherche la croissance économique par le libre-échange international depuis plus de 50 ans. Économie ouverte et de taille moyenne, le Canada est tributaire du libre-échange pour assurer sa croissance économique, la création d'emplois et le maintien d'un niveau de vie élevé. Plus de 40 % des biens et des services que



nous produisons sont exportés, et un emploi sur trois au Canada dépend du commerce international. En outre, notre intégration à l'économie mondiale stimule l'innovation, la productivité et l'essor technologique; elle permet aussi davantage de choix et de meilleurs prix pour les consommateurs canadiens. Le Canada joué un rôle majeur dans la création du régime fondé sur des règles qui gouverne, au niveau international, le commerce des biens et des services ainsi que l'investissement; il a aussi été à la tête d'initiatives sur les tribunes multilatérales et régionales.

Les buts et les priorités de la politique commerciale du Canada au plan régional correspondent tout à fait à ses objectifs fondamentaux en matière de libéralisation multilatérale du commerce. Le gouvernement croit que les accords commerciaux régionaux peuvent favoriser la libéralisation du commerce dans le système multilatéral, en réduisant les obstacles, en préparant les industries à la concurrence internationale et en imprimant l'élan nécessaire à la poursuite des efforts de libéralisation. Comme elles visent toutes deux la création d'un système fondé sur des règles pour la conduite du commerce international, les ententes régionales et multilatérales peuvent être complémentaires les unes des autres et faciliter l'atteinte d'un but commun.

Comme le note le Comité, le Canada ne peut que bénéficier grandement de la négociation d'un accord commercial dans l'hémisphère. L'objectif est de conclure un accord qui soit équilibré et exhaustif, respecte les dispositions de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et constitue un engagement unique (i.e. que les participants doivent accepter tous les éléments de l'accord). La création d'une ZLEA est un prolongement naturel des initiatives réussies du Canada en matière de commerce régional, à savoir l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) de 1994 avec les États-Unis et le Mexique, et l'Accord de libre-échange Canada-Chili de 1997 (ALECC). Avec une population combinée de 800 millions de personnes et un PIB collectif de près de 11 billions \$US, la ZLEA serait la plus grande zone de libre-échange au monde. Les pays d'Amérique latine et des Caraïbes constituent de lucratifs marchés en perspective, et offrent des débouchés dont pourraient profiter les entreprises canadiennes dans le cadre d'une ZLEA. Ensemble, les pays d'Amérique latine et des Caraïbes (c'est-à-dire ceux qui ne sont pas partie à l'ALENA) génèrent un PIB de 2 billions \$US et ont une population d'environ 500 millions de



personnes; en outre, ce sont des économies émergentes et dynamiques dotées d'un incroyable potentiel de croissance. Le lancement possible de négociations bilatérales visant le libre-échange avec le Costa Rica, projet présentement à l'étude, contribuerait sensiblement à la construction de la ZLEA et donnerait vraisemblablement de l'élan aux négociations.

Le Comité note également l'importance d'utiliser la ZLEA pour améliorer les mesures de protection de l'investissement dans l'ensemble des Amériques. Avec des investissements dépassant les 32 milliards \$ dans les pays des Amériques, exception faite de ceux de l'ALENA et du Chili, les entreprises canadiennes bénéficieraient d'un régime d'investissement plus libéral dans l'hémisphère, un régime qui comporterait des règles de protection. De plus, les investissements extérieurs des entreprises canadiennes stimulent nos exportations, améliorent notre compétitivité et créent des emplois hautement spécialisés au Canada.

Le gouvernement exerce un leadership actif et important dans les négociations de la ZLEA, en harmonie avec l'importance qu'il accorde à la conclusion d'un accord. Le Canada a été désigné comme premier président des négociations, et le gouvernement est convaincu que les progrès accomplis sous la houlette du Canada ouvrent la voie aux prochaines étapes du processus.

Les négociations sur la création d'une ZLEA avancent à grands pas et, dans ce contexte, le rapport du Comité est un important point de référence pour les fonctionnaires chargés d'établir les positions du gouvernement et de rechercher les résultats les plus avantageux possible pour les Canadiens. Le gouvernement convient avec le Comité que les intérêts et les objectifs commerciaux du Canada doivent être gérés en parallèle avec les objectifs plus vastes liés aux dimensions sociales du commerce et aux autres éléments de politique publique touchés par le commerce international. Le gouvernement conservera sa capacité de réglementation dans l'intérêt public, et croit que la pleine participation du Canada à l'établissement et à l'application d'un régime de commerce international fondé sur des règles est essentielle à notre prospérité économique future, tout comme à la promotion des intérêts publics plus larges dans le cadre d'une économie mondialisée.



La politique commerciale du Canada

Recommandations 6, 13 et 7

Le gouvernement accepte la recommandation 6 du Comité voulant que le Canada continue de se montrer proactif pour faire avancer la négociation d'un accord sur la ZLEA. La ZLEA est un important élément de la politique commerciale du Canada, et le gouvernement entend mener à terme le processus enclenché à cet égard, y voyant un moyen de promouvoir le commerce et l'investissement internationaux, et de stimuler la croissance et le développement économiques. Pendant la première phase des négociations, soit d'avril 1998 jusqu'à la rencontre ministérielle tenue à Toronto en novembre dernier, le Canada a joué un rôle charnière en tant que président des négociations, surtout en supervisant le travail des divers groupes de négociation et des autres organes chargés des questions horizontales. Une des contributions clés de la présidence canadienne a été la mise en place d'une structure institutionnelle et administrative solide et efficace, laquelle devrait faciliter le bon déroulement des négociations sous la présidence argentine et au-delà.

Le Canada continuera de jouer un rôle majeur dans les négociations, compte tenu de l'importance que le gouvernement attache à cette initiative. On a demandé au Canada de présider le Groupe de négociation chargé des marchés publics, et d'agir comme sous-président du Groupe de négociation chargé de la politique sur la concurrence, ainsi que du Comité mixte d'experts du commerce électronique, composé de représentants des secteurs public et privé. Le gouvernement est également déterminé à affirmer son leadership dans d'autres dossiers d'importance pour le processus de la ZLEA, notamment en ce qui concerne l'implication de la société civile aux niveaux tant national qu'hémisphérique, les questions commerciales liées à l'environnement et à la main-d'oeuvre, ainsi que les préoccupations et intérêts des économies plus modestes participant aux négociations.

S'agissant de la recommandation 13, il faut noter ici que le régime de libéralisation du commerce reconnaît que la participation des pays à l'établissement des règles du commerce international est légitime et souhaitable, et qu'il constitue une alternative préférable à un système basé sur le pouvoir et dominé par les États les plus influents sur les plans économique et politique. En outre, un régime juste et fondé sur



des règles permet aux États d'exercer une plus grande influence sur les questions de politique publique liées aux effets de la mondialisation, par exemple les dimensions sociales et politiques du commerce, y compris la santé, la sécurité, l'environnement, la main-d'oeuvre et la culture. À l'évidence, le Canada, puissance moyenne tributaire du commerce, peut donner son maximum dans le cadre d'un système fondé sur des règles qui lui permet d'assurer sa croissance par l'intégration économique internationale, tout en conservant sa pleine capacité de prendre des règlements dans les autres domaines de la politique publique.

Le gouvernement est d'accord avec la recommandation 7, à savoir que la facilitation du commerce doit demeurer une priorité dans les négociations. Un des principaux résultats de la réunion ministérielle tenue à Toronto les 3 et 4 novembre dernier a justement été une entente sur un certain nombre de mesures de facilitation du commerce (dont huit sur les douanes et dix sur la transparence). Ces mesures ont été élaborées à partir des contributions du milieu des affaires (surtout via les Forums des gens d'affaires des Amériques), des Groupes de travail sur la ZLEA créés à la suite du premier Sommet des Amériques, ainsi que des gouvernements des pays participants.

Il faut soutenir ou renforcer les activités commerciales dans l'hémisphère par la diminution de la paperasse, par une clarification des règles et des règlements, par une amélioration des procédures douanières, et par une réduction des coûts des opérations commerciales; c'est là un objectif sous-jacent auquel le Canada souscrit pleinement. Sous de nombreux rapports, ces opérations quotidiennes sont plus importantes pour les entreprises des Amériques que les barrières commerciales habituelles; elles mettent aussi en lumière les avantages réels que le processus de la ZLEA peut apporter à ces entreprises. Il faut également souligner ici que les travaux sur la facilitation du commerce se poursuivent, et qu'ils continueront tout au long des négociations. À court terme, les fonctionnaires centreront leurs efforts sur la mise en oeuvre des mesures convenues à Toronto et sur l'élaboration d'une deuxième série de mesures de facilitation du commerce en vue de leur adoption à la réunion ministérielle prévue pour avril 2001 en Argentine.



Consultation des Canadiens

Recommandations 1 et 2

Le gouvernement est déterminé à mener les négociations sur la ZLEA de manière aussi ouverte et inclusive que possible, et à consulter de près les Canadiens tout au long du processus.

Le gouvernement s'est engagé, et demeure engagé, dans un processus de consultations permanent, transparent et accessible. Jusqu'ici, ces consultations ont montré que les Canadiens sont conscients de l'interdépendance croissante du monde, et qu'ils sont favorables à la libéralisation du commerce. Ils comprennent aussi la nécessité de partager les avantages du commerce, et de protéger les valeurs canadiennes. Le gouvernement poursuivra ses efforts d'information et de consultation, de manière que le programme commercial du Canada continue de refléter l'opinion des Canadiens au fur et à mesure que les négociations progresseront et que les dossiers deviendront plus clairs.

Le gouvernement souscrit à la recommandation 1, à savoir que le ministre du Commerce international devrait encourager ses collègues à inclure la société civile de leurs pays respectifs dans un processus de consultation effective. En marge de la Réunion ministérielle sur la ZLEA tenue à Toronto, le gouvernement a parrainé le Forum de la société civile des Amériques, qui avait été organisé par des ONG sous l'égide d'une organisation canadienne, Common Frontiers. Un des hauts faits de ce forum a été la réunion de 22 ministres et vice-ministres du Commerce de la ZLEA avec des représentants d'organisations de la société civile de l'ensemble des Amériques. Les ministres se sont vu remettre un large éventail de recommandations élaborées par le Forum, et ils ont répondu aux questions des participants. Cette rencontre a été un précédent dans le cadre de négociations commerciales. Le Forum de la société civile des Amériques a aussi démontré aux différents pays participants, et cela est tout aussi important, qu'un tel dialogue est possible, et qu'il profite à toutes les parties en cause. Il faudrait louer les organisateurs canadiens pour avoir fait en sorte que les nombreuses voix de l'hémisphère aient pu se faire entendre lors du Forum, dans un climat constructif et inclusif.

Autre résultat important de la réunion ministérielle de Toronto : les ministres ont convenu de continuer à prendre le pouls de la société



civile de l'hémisphère, par l'intermédiaire du Comité des représentants gouvernementaux de la ZLEA sur la participation de la société civile. Le gouvernement estime que des progrès considérables ont été accomplis en ce qui concerne l'implication de la société civile chez nos partenaires de l'hémisphère, compte tenu que nous en sommes au tout début des négociations elles-mêmes et du dialogue avec la société civile, et il prônera la participation de celle-ci tout au long du processus.

Comme le commerce international joue un rôle majeur à tous les niveaux de l'économie canadienne, le gouvernement consulte activement les gouvernements provinciaux et territoriaux sur toutes les facettes de la politique commerciale, et ceux-ci contribuent à l'établissement de priorités commerciales qui reflètent leurs intérêts et leurs objectifs, de même que ceux des citoyens qu'ils desservent. Aussi le gouvernement approuve-t-il la recommandation 2 du Comité.

Le site Web du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international contient les informations les plus récentes sur les objectifs de la politique commerciale du Canada, y compris en ce qui concerne la ZLEA. L'adresse est la suivante : <http://www.dfait-maeci.gc.ca/tna-nac/>. Les Canadiens sont encouragés à consulter ce site, et à participer activement au processus de consultation. Des milliers d'entre eux ont déjà pris la parole lors de rencontres, participé à des groupes de discussion, présenté des mémoires ou contribué autrement à l'élaboration des priorités du Canada dans les négociations sur la ZLEA.

Accès au marché

Recommandations 15 et 16

En ce qui concerne l'accès au marché, le gouvernement cherchera à faire adopter des modalités qui tiendront compte des intérêts en matière d'exportations, mais aussi des sensibilités nationales, y compris les années de référence et les règles d'origine, et qui seront conformes à celles contenues dans les autres accords de libre-échange. Cela permettrait l'élimination des droits de douane applicables à tous les produits non agricoles sur une période n'excédant pas dix ans, et aussi celle des mesures non tarifaires. Le gouvernement insistera sur des règles d'origine claires et simples laissant peu de place à la discrétion administrative et allant dans le sens des intérêts du

pour un accord qui sert les intérêts des Canadiens



Canada et de ses partenaires de l'hémisphère. Les règles convenues seraient assorties de modalités douanières destinées à maximiser l'efficacité des procédures de vérification, ainsi que de systèmes frontaliers transparents et prévisibles.

Dans sa recommandation 15, le Comité demande au gouvernement d'établir une année de référence à partir de laquelle tous les signataires baseront leurs réductions progressives des tarifs sur tous les produits industriels. Dans les négociations de libre-échange auxquelles le Canada a participé jusqu'ici, la pratique a été de choisir la période de référence spécifique comme point de départ de toutes les réductions tarifaires. Le Comité recommande aussi que cette période de référence soit dans les meilleurs intérêts du Canada. À ce jour, tous les participants ont convenu de la nécessité de s'entendre sur une période ou une année de référence à partir de laquelle commencer les réductions tarifaires. Le Canada cherchera à faire accepter une période de référence qui tiendra compte de ses intérêts généraux. Cependant, cette question ne sera réglée qu'une fois que tous les participants à la ZLEA se seront entendus sur la nature du processus d'élimination des droits de douane.

La recommandation 16 demande au gouvernement de chercher à faire établir un délai maximal de dix ans pour l'élimination de tous les tarifs douaniers appliqués aux produits industriels. Elle lui demande également de faire preuve de la souplesse nécessaire à l'obtention de réductions accélérées lorsque cela est possible. Le gouvernement souscrit à cette recommandation, et cherchera à faire accepter un délai maximal de dix ans pour l'élimination progressive des droits de douane, ce qui est conforme à la pratique observée jusqu'ici, y compris à l'OMC. En outre, il demandera instamment l'élimination immédiate ou rapide des droits de douane sur les produits que le Canada exporte.

Agriculture

Recommandation 21

Dans sa recommandation 21, le Comité demande au gouvernement de négocier une plus large libéralisation du commerce des produits agricoles dans le cadre de l'OMC, et de chercher à obtenir plus de concessions, plus rapidement, dans le contexte de la ZLEA. Le 19 août 1999, le gouvernement a rendu



publique sa position sur l'agriculture en vue du nouveau cycle de négociations de l'OMC. En ce qui concerne la ZLEA, il poursuivra les négociations selon le calendrier prévu, et en tenant compte de l'approche canadienne à celles menées à l'OMC. Il cherchera à faire en sorte que les produits agroalimentaires canadiens aient un accès aux marchés des autres parties à la ZLEA selon des modalités vraisemblablement plus favorables que ce ne sera le cas à l'OMC.

Services

Recommandations 22 et 23

Le gouvernement acquiesce à la recommandation du Comité voulant que les négociations de la ZLEA sur le secteur des services aillent dans le sens des intérêts du Canada en matière d'exportations, et prennent en compte les considérations et objectifs de la politique nationale. Le gouvernement procède actuellement à de vastes consultations afin de cerner et d'évaluer les intérêts canadiens à cet égard.

Le gouvernement convient également avec le Comité qu'il devrait adopter une approche menant à un élargissement et à un approfondissement des engagements de libéralisation, et cela dans le respect des intérêts commerciaux du Canada et des objectifs de sa politique publique nationale. Une approche sectorielle est un des moyens d'atteindre ces objectifs.

Investissement et politique de la concurrence

Recommandations 25, 26 et 28

Le gouvernement convient que, dans toute négociation relative à un accord sur les investissements dans le contexte de la ZLEA, le concept d'expropriation soit défini de façon très précise. Il doit veiller à conserver le droit de prendre des règlements dans l'intérêt public, tout en cherchant à protéger les intérêts des investisseurs canadiens à l'étranger.

Le gouvernement convient que nos expériences passées en ce qui a trait aux négociations et à la mise en oeuvre des règles d'investissement avec d'autres pays, notamment en Amérique latine et aux Caraïbes,



fournissent la base nécessaire pour explorer des règles d'investissement possibles dans un Accord de libre-échange des Amériques.

La recommandation du Comité (recommandation 28) sur la politique relative à la concurrence confirme l'approche adoptée par le gouvernement. Fort de cette recommandation, et compte tenu du soutien exprimé à l'égard de cette approche lors de consultations publiques, le gouvernement est favorable à des négociations qui mèneraient à l'établissement d'un cadre pour la politique relative à la concurrence dans un accord sur la ZLEA, étant bien entendu que cela ne devrait pas porter préjudice à l'indépendance des autorités chargées des politiques de concurrence.

Idéalement, un cadre pour la politique relative à la concurrence obligerait les pays de la ZLEA à adopter, aux niveaux national ou infrarégional, une loi efficace sur la concurrence qui interdirait certains comportements anticoncurrentiels, conférerait un pouvoir et une indépendance appropriés en matière d'enquêtes et de prises de décisions, comporterait des éléments dissuasifs efficaces, confierait aux autorités chargées des politiques de concurrence un rôle promotionnel, et garantirait la protection des renseignements confidentiels. Un tel cadre devrait aussi comporter un engagement à l'égard des principes de transparence, de non-discrimination et d'équité procédurale, et comprendre des mécanismes destinés à faciliter la mise en oeuvre et l'amélioration de ces engagements par les pays membres ainsi que la coopération entre les autorités chargées des politiques de concurrence. L'application des procédures de règlement des différends dans les cas concernant la concurrence est complexe et prête à la controverse. Il faudra procéder à d'autres analyses pour déterminer si, et comment, ces procédures pourraient être utilisées en relation avec la politique de concurrence au sein de la ZLEA.

Comme les pays des Amériques en sont à divers stades de développement en ce qui concerne l'adoption, la mise en oeuvre et l'application d'une politique sur la concurrence, il sera essentiel d'établir des mécanismes de soutien si on veut garantir la mise en oeuvre réussie d'un chapitre concernant la concurrence dans un accord sur la ZLEA. Un processus d'examen par les pairs semblable au Mécanisme d'examen des politiques commerciales créé par l'OMC pourrait faciliter la transparence et procurer aux pays de la ZLEA



un bilan objectif de leurs lois sur la concurrence; il les aiderait aussi à améliorer leurs politiques en ce domaine. Certes, le gouvernement convient avec le Comité de la nécessité d'encourager l'application efficace des lois sur la concurrence, mais il faudra aussi veiller à ce que l'éventuel processus d'examen ne mine pas l'indépendance des autorités responsables, par l'étude de cas individuels ou encore du bilan de celles-ci en matière d'application de la loi. Un chapitre sur la politique de concurrence devra aussi tenir compte du volet développement. Le gouvernement apporte déjà une assistance technique à certains pays des Amériques, et une aide supplémentaire devra être consentie pour améliorer la capacité des économies en développement ou émergentes dans le domaine de la politique sur la concurrence.

Le gouvernement accepte la recommandation du Comité voulant qu'il s'oppose à la fusion des législations antidumping avec les dispositions contre les prix d'éviction de la politique et de la législation sur la concurrence. Il poursuivra plutôt ses efforts pour améliorer l'application et le fonctionnement des systèmes antidumping dans l'hémisphère, dans le cadre d'un groupe de négociations distinct chargé des subventions, des droits antidumping et des droits compensateurs.

Marchés publics

Recommandation 24

Le gouvernement reconnaît qu'un accord sur les marchés publics qui inclurait tous les pays de la ZLEA et couvrirait le plus vaste éventail possible de biens et de services (y compris les services de construction) pourrait profiter à l'économie canadienne. Il examine actuellement ses priorités concernant l'accès aux marchés publics des gouvernements étrangers, y compris ceux des pays de la ZLEA. La similitude entre un accord sur les marchés publics de la ZLEA et les accords actuels en ce domaine, dont celui de l'OMC, est un objectif désirable, surtout en ce qui concerne les obligations administratives des autorités adjudicatrices, tout comme l'est d'ailleurs la tenue d'un examen périodique visant à élargir et à renforcer un accord. D'autres consultations auront lieu auprès des instances et personnes concernées avant que la position du Canada ne soit arrêtée.



Culture

Recommandation 14

Dans le Discours du Trône, le gouvernement a annoncé son intention d'élaborer une nouvelle approche internationale pour soutenir la diversité culturelle dans les pays à travers le monde. Il convient que le Canada devrait s'employer à établir un nouvel instrument international en la matière.

Comme l'a dit le Groupe de consultations sectorielles sur le commerce extérieur chargé des industries culturelles, le but d'un accord serait d'établir des règles fondamentales claires qui permettraient au Canada et aux autres pays de maintenir des politiques favorables à leurs cultures tout en respectant les règles du système commercial international et en garantissant des marchés pour les exportations culturelles. L'accord reconnaîtrait le rôle spécial des biens et des services culturels, ainsi que le droit des gouvernements à préserver et à promouvoir la diversité culturelle. Le gouvernement poursuit une approche à plusieurs volets pour susciter les appuis à cette stratégie dans des instances comme le Réseau international sur la politique culturelle, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'OMC, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Francophonie, la ZLEA, etc. Il continuera aussi de collaborer avec les intervenants au pays pour définir les intérêts du Canada en ce qui concerne le commerce des biens et des services culturels en prévision des négociations commerciales prochaines.

L'élaboration d'un instrument international sur la diversité culturelle prendra vraisemblablement plusieurs années. Pour multiplier les appuis à cet instrument, le Canada continuera de participer aux discussions sur la meilleure façon d'accorder aux pays la souplesse nécessaire à la poursuite de leurs objectifs culturels dans le respect des règles du système commercial international. Nous allons garder toutes les possibilités ouvertes en ce qui concerne l'instance la plus appropriée pour la négociation d'un nouvel instrument international sur la culture, et de son contenu.

En attendant la négociation d'un tel instrument, le gouvernement continuera à rechercher le maximum de souplesse dans les accords



internationaux, par exemple l'accord proposé sur la ZLEA, pour poursuivre ses objectifs en matière de politique culturelle.

Propriété intellectuelle

Recommandation 27

Le gouvernement convient que la position du Canada dans les négociations commerciales sur la propriété intellectuelle devrait refléter les intérêts de tous les Canadiens. Un cadre international pour la protection des droits de propriété intellectuelle est un gage de certitude et de transparence qui favorise le commerce. Il encourage également l'innovation et l'investissement dans la R-D, tant au pays que dans les marchés d'exportation. Il facilite les accords de licence (par exemple les transferts de technologie) dans le but d'établir ou d'élargir une entreprise. Enfin, un tel cadre permet d'équilibrer les objectifs nationaux, comme la protection de la santé publique, et la promotion de l'intérêt public dans certains secteurs clés.

Le gouvernement participera à toutes les négociations internationales sur les droits de propriété intellectuelle, y compris dans le cadre de la ZLEA, et établira des positions de négociation qui seront conformes à nos politiques nationales en ce domaine et serviront les intérêts canadiens tels que ceux-ci seront définis au fil des consultations permanentes menées auprès des Canadiens. Le gouvernement créera aussi des alliances avec des partenaires clés afin d'obtenir des résultats favorables au Canada.

Obstacles techniques au commerce

Recommandation 19

Dans sa recommandation 19, le Comité demande au gouvernement de s'efforcer de mettre sur pied un accord sur la ZLEA dans lequel les règles concernant les obstacles techniques au commerce seraient compatibles avec nos obligations internationales. Le Canada profite grandement des avantages de l'Accord relatif aux obstacles techniques au commerce conclu à l'OMC, et le gouvernement cherchera à étendre ces avantages à un accord sur la ZLEA en proposant l'application intégrale et effective de l'accord de l'OMC. Cela permettra aux pays de poursuivre leurs travaux sur la mise en



oeuvre de cet accord, tout en participant à l'important débat sur le perfectionnement de ce dernier dans le contexte mondial plus vaste de l'OMC.

Économies de petite taille

Recommandations 8 et 9

Le Canada joue un rôle actif au sein du Groupe consultatif sur les économies de petite taille de la ZLEA, et il a suggéré certaines approches qui permettraient d'avoir une définition claire et pratique de ce qu'est une économie de petite taille. La difficulté d'en arriver à une définition acceptable pour tous est cependant due en bonne partie au désaccord sur la relation entre les concepts de « développement » et de « taille ». Le Canada offre des réductions tarifaires aux pays en développement et aux pays les moins développés en vertu de deux programmes — Tarif de préférence général et Traitement tarifaire des pays moins développés parmi les pays en voie de développement — mais il n'est pas prêt à accorder des privilèges automatiques au seul motif que des pays prétendent être des « économies de petite taille ».

Par l'entremise de l'Agence canadienne de développement international, le Canada fournit une assistance technique substantielle aux pays les plus vulnérables de l'hémisphère, afin de renforcer leur capacité à s'intégrer pleinement au système commercial mondial et à participer à fond au processus de négociations sur la ZLEA.

S'agissant de la recommandation 9, le gouvernement n'a pas l'intention de renoncer à sa position actuelle, à savoir que toutes les parties à un éventuel accord sur la ZLEA doivent être assujetties aux mêmes engagements et obligations. En même temps, il est disposé à négocier avec des pays donnés, sur une base ponctuelle et pour certains produits, des « privilèges » assortis de délais (par exemple des périodes plus longues pour atteindre le même niveau d'obligations que les autres pays membres). Le gouvernement poursuivra aussi ses efforts de renforcement des capacités afin d'aider les économies de petite taille dans ce domaine.



Recours commerciaux

Recommandations 17, 18 et 20

Le gouvernement convient avec le Comité qu'il est préférable d'améliorer les règles antidumping au niveau multilatéral. Le Canada soutient les efforts visant à entreprendre la négociation de l'Accord antidumping de l'OMC dans le but d'en renforcer et d'en améliorer les règles. Comme le note le Comité, la principale préoccupation du Canada en ce domaine est le recours à des mesures antidumping par les États-Unis contre ses exportations. Cela dit, et vu qu'il n'existe pour l'instant aucune perspective immédiate de négociations multilatérales sur cette question, le gouvernement continuera à rechercher des améliorations à l'application et au fonctionnement des systèmes antidumping dans l'hémisphère. En même temps, le Canada, qui utilise beaucoup les mesures antidumping, doit aussi chercher à préserver l'efficacité des recours de cette nature.

Le gouvernement est d'accord avec la recommandation 18, à savoir que les disciplines sur les subventions doivent être établies dans le cadre de l'Accord de l'OMC sur les subventions et les mesures compensatoires plutôt que sur une base hémisphérique. Comme ils ne seraient pas assujettis aux nouvelles règles négociées dans le contexte d'un accord hémisphérique, les pays n'appartenant pas à la ZLEA pourraient en effet continuer à perturber les marchés des Amériques et d'ailleurs. Il serait donc préférable que les nouvelles disciplines sur les subventions dans l'hémisphère soient établies en parallèle avec les disciplines multilatérales équivalentes.

En ce qui concerne l'agriculture cependant, le gouvernement continuera d'examiner les moyens possibles d'atteindre les objectifs convenus d'élimination des subventions à l'exportation dans l'hémisphère, préférablement par la négociation de l'élimination multilatérale des subventions à l'exportation au sein de l'OMC.

Concernant l'application de droits compensateurs, les producteurs canadiens s'inquiètent des interventions américaines contre leurs exportations. À cet égard, les négociations sur la ZLEA offrent au gouvernement l'occasion de chercher à améliorer et à clarifier le fonctionnement des lois sur les droits compensateurs dans l'hémisphère, afin d'en atténuer les effets sur les exportations canadiennes.

Le gouvernement acquiesce à la recommandation 20, voulant qu'il soit préférable d'établir un mécanisme de sauvegarde transitoire afin de protéger les producteurs canadiens de difficultés imprévues associées à la libéralisation du commerce dans l'hémisphère. Un tel mécanisme comporterait vraisemblablement des dispositions analogues à celles-ci, par exemple : limitation des mesures de sauvegarde à la suspension des réductions tarifaires, augmentation des droits de douane jusqu'à concurrence du taux applicable à la nation la plus favorisée, application de mesures de sauvegarde pendant une période de temps limitée et obligations en matière de consultations/notification.

Quant à la nécessité de mécanismes de sauvegarde permanents, comme ceux contenus dans l'ALENA, elle devra être évaluée à la lumière de l'accord global sur l'accès au marché dans la ZLEA, de la relation entre ces éventuels mécanismes et les accords commerciaux régionaux existants dans l'hémisphère, et des obligations du Canada à l'OMC et de celles des autres partenaires de la ZLEA.

Règlement des différends

Recommandation 29

En général, le gouvernement souscrit à la recommandation 29, où il est dit que le Canada devrait, en principe, négocier dans l'accord sur la ZLEA un régime de règlement des différends basé sur le modèle de l'OMC. En fait, cette position s'inscrit dans les lignes directrices données à toutes les parties aux négociations sur la ZLEA. La Déclaration ministérielle de San José, faite en mars 1998, stipule notamment que la ZLEA devra être conforme à l'OMC (article II, paragraphe 9). Les lignes directrices de San José intéressant spécifiquement le règlement des différends précisent clairement qu'il faudrait élaborer un mécanisme juste, transparent et efficace, en tenant compte des règles et procédures de l'OMC en ce domaine (Mémorandum d'accord sur le règlement des différends).

Cela dit, il sera important pour le Canada de considérer certaines leçons apprises du fonctionnement du Mémorandum de l'OMC, et surtout de suivre les progrès accomplis concernant son examen. Par exemple, il pourrait vouloir négocier un mécanisme de règlement des différends dans la ZLEA qui reflète sa position déclarée sur certains



points importants, comme la nécessité de clarifier la procédure de mise en oeuvre des décisions de l'OMC, et son désir d'accroître la transparence du système.

Le gouvernement convient également qu'il importera de trouver des moyens de tenir compte de la relation avec les mécanismes de règlement des différends de l'OMC et ceux des accords régionaux et bilatéraux. D'autres accords contiennent des dispositions à cet égard, par exemple l'ALENA, à l'article 2005, et il ne faudra pas l'oublier dans le contexte de la ZLEA.

Dimensions sociales du commerce

Recommandations 3, 4, 5, 10, 11 et 12

Questions relatives au Sommet des Amériques

Le ministre du Commerce international a déclaré que nos programmes sociaux et économiques sont liés. Le gouvernement est déterminé à s'occuper des dimensions sociales du commerce. Le processus du Sommet des Amériques constitue pour lui un moyen important de promouvoir cet engagement dans l'hémisphère.

S'agissant de la recommandation 3, les mandats et missions de l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), de la Banque interaméricaine de développement (BID) et de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) font l'objet d'un examen permanent de la part des membres, y compris le Canada, par le biais de mécanismes comme les colloques d'experts, l'élaboration de plans de travail pour les programmes et les projets, et les réunions annuelles des conseils de direction pertinents. Ces organisations participent activement au processus du Sommet des Amériques et au Groupe de suivi du Sommet (GSS), lequel examine les progrès accomplis au regard des engagements convenus, y compris ceux associés au volet Éradication de la pauvreté et de la discrimination dans le Plan d'action issu du Sommet de Santiago.

Dans ce contexte, l'OPS et la BID jouent un rôle majeur dans la mise en oeuvre des décisions du Sommet, en tant que coordonnateurs chargés, respectivement, des technologies de la santé ainsi que des micro, petites et moyennes entreprises. Avec le Service de promotion du commerce de



l'Organisation des États américains (OEA), la BID et la CEPALC fournissent également un soutien technique au processus de négociations sur la ZLEA, en qualité de membres du Comité tripartite. Ayant récemment assumé la présidence du GSS, le Canada continuera de collaborer avec tous les partenaires du Sommet pour maximiser la coordination et assurer un suivi et une mise en oeuvre efficaces des mandats conférés par le Sommet.

Concernant la recommandation 4, le gouvernement veille constamment, lorsqu'il négocie des traités ou des conventions, à ce qu'il n'y ait aucun conflit avec les obligations internationales du Canada en matière de droits de la personne, ou avec les mesures destinées à protéger et à faire appliquer graduellement les droits reconnus en droit international. Le Canada est un ardent défenseur du principe voulant qu'aucun pays ne devrait chercher, sur quelque tribune que ce soit, à nier ou à contourner ses obligations internationales au chapitre des droits de la personne. Il fait activement la promotion de ces droits dans les Amériques, et il a avancé des propositions visant à renforcer le système interaméricain des droits humains.

S'agissant de la recommandation 5, la Convention interaméricaine contre la corruption a été adoptée en 1996, avant l'achèvement des travaux sur la Convention de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Le Canada est signataire de la Convention interaméricaine contre la corruption, et le processus national de ratification est en cours. Il participe en outre activement aux travaux récemment amorcés à l'OEA concernant l'élaboration d'un mécanisme de suivi de cette convention, fondé sur un examen par les pairs.

Main-d'oeuvre

Le gouvernement soutient fermement les mesures prises par l'Organisation internationale du travail (OIT) pour favoriser le respect universel des normes fondamentales du travail.

Ces objectifs intéressent directement l'hémisphère, surtout en ce qui concerne l'accroissement de la capacité d'exécution des activités de coopération technique de l'OIT, qui représentent le moyen le plus direct et le plus pratique de promouvoir les normes fondamentales du travail, la mise en place de systèmes de sécurité sociale efficaces, et de meilleurs emplois.



Devant la libéralisation plus poussée du commerce dans l'hémisphère, le gouvernement cherche à accroître l'influence de l'OIT, et la capacité de celle-ci à gérer les implications sociales de la mondialisation, en partenariat avec d'autres institutions. Le gouvernement est favorable au renforcement des relations entre les organismes onusiens, par exemple l'OIT, les institutions de Bretton Woods et les organisations comme l'OEA et la BID, car il voit là un moyen de promouvoir les principes et valeurs fondamentaux dans l'hémisphère.

En intensifiant sa présence à la Conférence interaméricaine des ministres du Travail, le Canada continuera d'encourager et de promouvoir la coopération entre le bureau régional de l'OIT et les pays membres de l'OEA relativement aux initiatives visant à mieux faire connaître les droits fondamentaux des travailleurs, à assurer le respect de ces droits, et à faire respecter les normes fondamentales du travail dans les Amériques; en outre, le Canada exercera des pressions en vue de l'adoption d'une déclaration sur les principes du travail basée sur ceux contenus dans l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine du travail et l'Accord de coopération dans le domaine du travail entre le Canada et le Chili.

En 1998, dans le contexte du Sommet des Amériques, deux groupes de travail (Modernisation de l'État et administration des normes du travail, et Mondialisation de l'économie et ses effets sur la société et la main-d'oeuvre) ont été créés pour assurer le suivi des éléments relatifs à la main-d'oeuvre dans le Plan d'action du second Sommet des Amériques et du Plan d'action adopté par les ministres du Travail à l'issue de la XIe réunion de la Conférence interaméricaine des ministres du Travail. Le rôle de ces groupes consiste à fournir les informations pertinentes susceptibles d'aider les ministres du Travail à relever les défis de la mondialisation de l'économie, notamment améliorer les conditions et les normes fondamentales du travail dans la région.

Environnement

En ce qui concerne la recommandation 11, le gouvernement attache une grande importance au respect des dispositions des accords internationaux et à la mise en place de mesures nationales appropriées à cette fin. Il est aussi favorable à la présentation de rapports sur les progrès accomplis concernant le respect des



obligations internationales, et à l'adoption de tout autre mécanisme de contrôle approprié, y voyant un outil important pour s'assurer que toutes les parties respectent leurs obligations.

Le gouvernement estime que la politique commerciale et la politique environnementale peuvent et doivent être complémentaires et, en fait, que la libéralisation du commerce est un élément clé du développement durable. Dans le contexte de la ZLEA, le gouvernement prend pour position que chaque groupe de négociations devrait considérer les questions commerciales et environnementales au fur et à mesure qu'elles se présentent.

Le gouvernement est d'avis qu'il faut poursuivre les travaux pour mieux clarifier la relation entre les règles commerciales et les mesures commerciales dans les accords multilatéraux sur l'environnement (AME). À l'OMC, le Canada a proposé pour les AME une approche axée sur des principes et des critères qui aiderait à la fois les groupes spéciaux du commerce à évaluer les mesures commerciales des AME, et les négociateurs des AME à envisager l'utilisation appropriée des mesures commerciales dans ce type d'accord. Dans l'ALENA, le Canada, les États-Unis et le Mexique ont convenu que les accords environnementaux spécifiques auraient préséance sur le texte de l'ALENA en cas d'incompatibilité.

La recommandation 12 porte sur une question qui est vitale pour l'engagement du Canada à appliquer, en matière de commerce et d'environnement, des politiques qui se soutiennent mutuellement. Le gouvernement a pour habitude de baser ses politiques sur les informations scientifiques et techniques les plus à jour.

Le gouvernement estime qu'il est essentiel de jumeler la formulation de la politique commerciale et celle de la politique environnementale, et également de faciliter la coordination entre les ministères nationaux concernés pour régler les problèmes posés par la nature transectorielle de ces questions dans les instances s'occupant de commerce et d'environnement. Les fonctionnaires chargés des négociations commerciales ont coutume de procéder à des vastes consultations préalables, y compris auprès d'Environnement Canada et de la société civile.



doc
CA1
EA
99F67
EXF

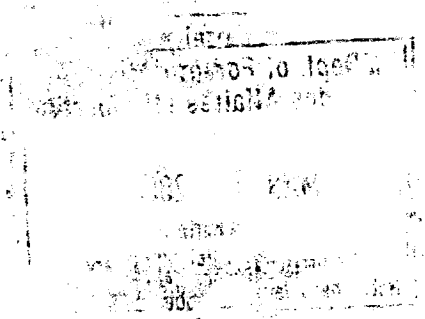
Government Response to the Report of the Standing
Committee on Foreign Affairs and International Trade

The Free Trade Area of the Americas:

Towards a Hemispheric Agreement in the Canadian Interest



Canada



Also available on our Web site:
<http://www.dfait-maeci.gc.ca/tna-nac/menu-e.asp>

Produced by the Department of Foreign Affairs and International Trade



Government Response to the Report of the Standing Committee on Foreign Affairs and International Trade

.b3685470 (E)

.b3685482 (E)

b6 308030ce) b3685470
b6 308030(f) b3685482

The Free Trade Area of the Americas:

Towards a Hemispheric Agreement in the Canadian Interest

Dept. of Foreign Affairs
Min. des Affaires étrangères

MAR 11 2004

Return to Departmental Library
Retourner à la bibliothèque du Ministère



Table of Contents

Government Response.....	1
Canada's Trade Policy Agenda.....	3
Consultations with Canadians	5
Market Access	7
Agriculture	8
Services	8
Investment and Competition Policy	9
Government Procurement	10
Culture	11
Intellectual Property	12
Technical Barriers to Trade	12
Smaller Economies	13
Trade Remedies	13
Dispute Settlement.....	15
Social Dimensions of Trade	16
Summit of the Americas-related Issues	16
Labour	17
Environment	18

Government Response

The Government expresses its appreciation to the Committee for its ongoing contributions to public consultations on Canada's international trade priorities and objectives. The Committee's report on the Free Trade Area of the Americas (FTAA) provides valuable direction and guidance for the Government as it participates in negotiations to create the world's largest free trade area.

The FTAA represents an historic opportunity to unite the 34 democratic countries of the hemisphere in a comprehensive free trade area that promotes and stimulates economic integration and development. The FTAA's origins date back to the first Summit of the Americas in Miami in December 1994. The formal negotiations were launched by Leaders at the second Summit of the Americas in Santiago in April 1998 with a commitment to conclude an agreement by 2005. The Summit process engages the member countries in an integrative and cooperative forum to promote economic, social and political development. More specifically, the Summit agenda focuses on: economic integration and free trade; the elimination of poverty and discrimination; democratic development; and education. The FTAA is a central element to the promotion of economic integration and free trade, but the Government strongly believes that the increased economic growth, integration and development that will be realized under a free trade agreement will reinforce the other Summit objectives. The Government supports the Summit of the Americas process as a means by which Canadian ideals and values can be furthered throughout the Americas. As a reflection of this deeply-held commitment, the Government is hosting the third Summit of the Americas, in Québec City, in April 2001.

Canada has long been an advocate of the benefits of international economic integration and has pursued the objective of economic growth through free trade within the international arena for over 50 years. As an open, mid-sized economy, Canada depends on free trade to promote economic growth, create jobs and sustain our high standards of living. Over 40% of goods and services produced in Canada are exported and one in three new jobs depends on international trade. In addition, our integration in the global economy



spurs innovation and advances in productivity and technology, and leads to greater choice and lower prices for Canadian consumers. Canada has played an important part in establishing the rules-based regime governing international trade in goods, services and investment and has assumed active leadership roles in both multilateral and regional fora.

Canada's trade policy goals and priorities in regional undertakings are fully consistent with Canada's overarching objectives of multilateral trade liberalization. The Government believes regional trade agreements can serve as valuable contributors to trade liberalization within the multilateral system by reducing barriers, preparing industries for international competition and generating momentum for further liberalization efforts. With the shared goal of establishing a rules-based system to govern international trade, regional and multilateral arrangements can be mutually supportive and reinforcing as a means to achieve the common end.

As the Committee notes, Canada stands to benefit greatly from the negotiation of a hemispheric trade agreement. The aim is to reach an agreement that is balanced and comprehensive, World Trade Organization (WTO) — consistent and a single undertaking (i.e. participants must sign on to all elements of the agreement). The creation of an FTAA is a natural extension of Canada's successful regional trade initiatives, building on the 1994 North American Free Trade Agreement (NAFTA) with the US and Mexico, and the 1997 Canada-Chile Free Trade Agreement (CCFTA). With a combined population of 800 million and an aggregate GDP of nearly US \$11 trillion, an FTAA would be the world's largest free trade area. The countries of Latin America and the Caribbean offer lucrative potential markets and new commercial opportunities for Canadian companies that could be capitalized on under an FTAA. Latin America and the Caribbean (that is, the non-NAFTA countries of the FTAA) collectively generate a GDP of US \$2 trillion and have a population of nearly 500 million, and are well positioned as dynamic, emerging economies with tremendous growth potential. The possible launching of bilateral free trade negotiations with Costa Rica, a proposal currently being explored, could serve as a building block for the FTAA and help inject momentum into the negotiations.



The Committee also notes the importance of using the FTAA to secure stronger investment protection measures throughout the Americas. With more than \$32 billion invested in the Americas outside of the NAFTA countries and Chile, Canadian businesses would benefit from a more liberal hemispheric investment regime that would include investment protection rules. In addition, outward investment by Canadian firms stimulates our exports, improves our competitiveness, and creates high-skilled jobs for Canadians.

The Government has played an active and important leadership role in the FTAA negotiations, reflecting the importance it places on concluding an agreement. Canada was selected to serve as the initial chair of the negotiations and the Government is confident that the progress achieved under Canadian stewardship paves the way for the next steps in the negotiating process.

As the negotiations to create an FTAA proceed apace, the Committee's Report serves as a valuable point of reference for government officials with a view towards establishing negotiating positions and pursuing outcomes in the best interests of Canadians. The Government agrees with the Committee's assessment that Canada's commercial interests and objectives have to be managed concurrently with broader objectives based on the social dimensions of trade and other public policy issues affected by international trade. The Government will retain its capacity to regulate in the public interest and believes that Canada's full participation in setting and regulating the rules-based regime for international commerce is essential for our future economic prosperity and continuing to advance the broader public interest within the globalized economy.

Canada's Trade Policy Agenda

Recommendations 6, 13 and 7

The Government agrees with Recommendation No. 6 that Canada should continue its active leadership role in moving the FTAA negotiations forward. The FTAA is an important element of Canada's trade policy agenda and the Government is committed to the FTAA process as a means of promoting international trade and investment and stimulating economic growth and development.



During the first phase of the negotiations, from April 1998 through to the Ministerial meeting held in Toronto this past November, Canada played a pivotal leadership role as Chair of the negotiations, particularly in overseeing the work of the various Negotiating Groups and other bodies addressing horizontal issues. A key contribution of Canada's chairmanship was the establishment of a sound and efficient institutional and administrative infrastructure that should help with the continued smooth functioning of the negotiations under Argentine chairmanship and beyond.

Canada will continue to play an important role in the negotiations reflecting the importance the Government places on this initiative. Canada has been selected to Chair the Negotiating Group on Government Procurement and to serve as Vice-Chair of both the Negotiating Group on Competition Policy as well as the Joint Government-Private Sector Committee of Experts on Electronic Commerce. The Government is also dedicated to providing leadership on other issues of importance to the FTAA process, in particular the engagement of civil society at both the hemispheric and domestic levels, trade-related environment and labour issues, and addressing the concerns and interests of the smaller economies in the negotiations.

With respect to Recommendation No. 13, it should be noted that the liberal trading regime recognizes the legitimacy and desirability of countries in setting the rules of international commerce and provides a preferable alternative to a power-based system dominated by states with the most economic and political clout. States are also better able to exercise greater influence over matters of public policy related to the effects of globalization from within a fair, rules-based system. Such public policy matters include issues related to economic growth through trade, as well as the social and political dimensions of trade including health, safety, environment, labour and culture. Clearly, a trade-reliant middle power such as Canada is best situated as an important contributor within a rules-based system that allows it to pursue growth through international economic integration, while maintaining full capacity to regulate in other areas of public policy.

The Government agrees with the Recommendation No. 7 that business facilitation remains a priority in the negotiations. The agreement on a number of business facilitation measures (including eight customs- and



ten transparency-related issues) was a key outcome of the Ministerial meeting in Toronto, November 3-4. These measures were compiled on the basis of input from the business community (especially through various Americas Business Fora), FTAA Working Groups established subsequent to the first Summit of the Americas, and governments of the participating countries.

Canada is strongly supportive of the underlying objective of supporting or reinforcing ongoing business activities in the hemisphere by reducing red tape, seeking greater clarity on rules and regulations, improving customs clearance procedures and reducing business transaction costs. In many ways, these day-to-day business transaction issues matter more to businesses than traditional trade barriers and demonstrate to companies throughout the Americas the real and tangible benefits that can be realized within the FTAA process. It should also be emphasized that the work on business facilitation is ongoing and will continue throughout the life of the negotiations. In the short term, officials will be concentrating their efforts on implementation of the measures adopted in Toronto and on developing a second package of business facilitation measures for adoption by Ministers in Argentina in April 2001.

Consultations with Canadians

Recommendations 1 and 2

The Government is committed to conducting the FTAA negotiations as openly and inclusively as possible and to consulting closely with Canadians throughout the FTAA negotiating process.

The Government has been, and remains, engaged in an on-going, transparent and accessible consultation process. Consultations to date reveal that Canadians realize that we live in an increasingly interconnected world, and that they favour liberalized trade. There is also an appreciation of the need to ensure that the benefits of trade are distributed widely and that Canadian values are protected. The Government will continue its outreach and consultation efforts to keep Canada's trade agenda attuned to what Canadians are saying as negotiations proceed and issues become more clearly defined.



The Government agrees with Recommendation No. 1 that the Minister for International Trade encourage his colleagues to actively engage civil society in their respective countries in a meaningful consultation process. On the margins of the FTAA Ministerial Meeting in Toronto, the Government sponsored the Americas Civil Society Forum organized by NGOs under the leadership of a Canadian organization, Common Frontiers. A highlight of this forum was the meeting of 22 FTAA Trade Ministers and Vice-Ministers with representatives from organizations from a cross-section of civil society from across the Americas. The Ministers were presented with a wide range of recommendations that were developed at the Americas Civil Society Forum and engaged in a question and answer session with participants. This meeting was an unprecedented event in the trade negotiation process. Just as importantly, the Americas Civil Society Forum demonstrated to the different participating countries that such dialogue is feasible and to the benefit of all parties involved. The Canadian organizers should be commended for their key role in ensuring that the many voices from the hemisphere could participate in the Forum, both constructively and inclusively.

One of the key outcomes of the Toronto Ministerial is that Ministers agreed to continue to hear from representatives of civil society throughout the hemisphere through the mechanism of the FTAA Committee of Government Representatives on the Participation of Civil Society. The Government believes that considerable progress has been made in engaging our hemispheric partners on civil society issues, taking into account that we are in very early days in the negotiations themselves and in the FTAA dialogue with civil society, and will be promoting continuous civil society engagement throughout the FTAA negotiations.

Considering that international trade is a significant contributor to all levels of the Canadian economy, the provincial and territorial governments are actively consulted on all aspects of trade policy and contribute to the development of trade priorities that reflect the interests and aims of all governments and the people they serve. Accordingly, the Government agrees with the Committee's 2nd Recommendation.



In order to provide Canadians with timely information, updates on Canada's trade policy agenda, including the FTAA, are available on the Department of Foreign Affairs and International Trade website at <http://www.dfait-maeci.gc.ca/tna-nac/>. Canadians are being encouraged to participate actively in the consultative process. Thousands of Canadians have already been heard at meetings, deliberated in focus groups, made submissions, or otherwise participated in the development of Canada's negotiating priorities.

Market Access

Recommendations 15 and 16

In the broad market access negotiations, the Government would negotiate modalities based on export interests while taking into account domestic sensitivities, including appropriate base years and base rates, consistent with those used in other FTAs. This would result in the elimination of tariffs on all non-agricultural products over a period not to exceed 10 years and would address non-tariff measures. The Government would push for clear and simple rules of origin that leave little room for administrative discretion and promote the economic interests of Canada and our hemispheric partners. The agreed rules would be supported by customs procedures designed to provide effective verification procedures together with transparent and predictable border systems.

Recommendation No. 15 advises the Government to establish a common base year upon which to commence reductions of all industrial tariffs for all participants. It has been the practice in previous free trade negotiations involving Canada to choose a specific base period from which all tariff reductions begin. The recommendation is also that this period should maximize Canadian interests. Thus far, all participants have agreed that there is a need to agree on a base period or base year from which to begin tariff reductions. Canada will work to get agreement on a base period that will reflect overall Canadian interests. However, this issue will only be resolved once the nature of the tariff elimination process is agreed by all FTAA participants.

Recommendation No. 16 calls for the Government to seek a 10-year time frame as the maximum period over which all industrial



tariffs should be eliminated. It also advises that the Government should show the flexibility to obtain accelerated tariff reductions whenever possible. The Government agrees with this recommendation as indicated above, and will attempt to have 10 years agreed upon as the maximum phase-out period, which is consistent with past practice, including under the WTO. In addition, the Government will press for immediate or early tariff elimination for products of export interest.

Agriculture

Recommendation 21

Recommendation No. 21 advises the Government to negotiate broader trade liberalization in agricultural products in the context of the WTO and to seek to obtain more concessions, more quickly, in the context of the FTAA. On August 19, 1999, the Government made public its negotiating position on agriculture for the new WTO round of negotiations. With respect to the FTAA, the Government will continue negotiations as scheduled and in a consistent manner with the WTO negotiations. It will do so with the objective of achieving access for Canadian agri-food products to markets of the other FTAA participants on terms more favourable than is likely to be possible in the WTO.

Services

Recommendations 22 and 23

The Government agrees with the Committee's recommendation that the FTAA services negotiations should be used to advance Canadian services export interests, taking into account domestic policy considerations and objectives. The Government is conducting extensive consultations to identify and assess specific Canadian interests in this regard.

The Government also agrees with the Committee that it should take an approach that would lead to the broadening and deepening of liberalization commitments in a manner consistent with Canadian trade interests and national public policy objectives. A sectoral approach is a possible way to meet these objectives.



Investment and Competition Policy

Recommendations 25, 26 and 28

The Government agrees that, in any negotiations on investment in the FTAA negotiations, there should be a clear delineation of the concept of expropriation. There is a need to ensure that the Government retains the right to regulate in the public interest while at the same time seeking to protect the interests of Canadian investors abroad.

The Government agrees that our past experiences with the negotiation and implementation of investment rules with other countries, including Latin America and the Caribbean, provides a basis for exploring possible investment rules in an FTAA agreement.

The Committee's recommendation with respect to competition policy (Recommendation No. 28) confirms the approach taken by the Government. Building on this, and taking into account the support expressed for this approach in public consultations, the Government is in favour of negotiations leading to the establishment of a framework for competition policy in an FTAA agreement, on the understanding that to do so would not prejudice the independence of competition authorities.

A competition policy framework would ideally require FTAA countries to adopt a sound competition law, at the national or sub-regional level, that proscribes certain anti-competitive behaviour, and with appropriate scope and independence in investigation and decision-making, access to effective deterrents, and an advocacy role for the competition authority while protecting confidential information. A framework would also require a commitment to the principles of transparency, non-discrimination and procedural fairness and include mechanisms to facilitate implementation and enhancement of commitments by member countries and co-operation between competition authorities. The application of dispute settlement procedures to competition cases is complex and controversial. Further analysis will be needed to determine if and how binding dispute settlement procedures could be used in relation to competition policy within the FTAA.

Given the various stages of development of countries within the Americas with respect to the adoption, implementation and



enforcement of a competition policy, the establishment of support mechanisms will be critical to the successful implementation of an FTAA chapter on competition policy. A peer review process similar to the WTO Trade Policy Review Mechanism could foster transparency and provide FTAA countries with an objective review of the substantive provisions of their competition laws and promote enhancement of their competition policies. While the Government agrees with the Committee on the need to encourage effective enforcement of competition laws, it will be necessary to ensure that any review process does not undermine the independence of competition authorities through a review of individual cases or of a competition authority's enforcement record. A chapter on competition policy will also need to take into account the development dimension. The Government has already been involved in providing technical assistance to countries in the Americas and further assistance will be required to help developing and emerging economies enhance their capacity in the area of competition policy.

The Government supports the recommendation of the Committee to resist merging anti-dumping provisions with predatory pricing provisions in competition policy and law. Rather, the Government will continue its efforts to seek improvements to the application and operation of anti-dumping systems in the hemisphere in the context of a separate Negotiating Group on Subsidies, Antidumping and Countervailing Duties.

Government Procurement

Recommendation 24

The Government recognizes that an agreement on government procurement that includes all FTAA countries and covers the broadest possible range of goods and services (including construction) may provide benefits for the Canadian economy. The Government is currently examining its priorities for access to foreign government procurement markets, including FTAA countries. Consistency between an FTAA and existing government procurement trade agreements, including the WTO Agreement on Government Procurement, is a desirable objective, particularly with respect to



procedural obligations for procurement authorities, as is periodic review to broaden and strengthen an agreement. Further consultations will take place with stakeholders prior to finalizing Canada's position.

Culture

Recommendation 14

The Government announced in the Speech from the Throne its intention to develop a new approach internationally to support the diversity of cultural expression in countries around the world. The Government agrees that Canada should pursue a new international instrument on cultural diversity.

As described by the Cultural Industries Sectoral Advisory Group on International Trade (SAGIT), the purpose of the agreement would be to set out clear ground rules to enable Canada and other countries to maintain policies that promote their culture while respecting the rules of the international trading system and ensuring markets for cultural exports. The agreement would recognize the special role of cultural goods and services and the right of governments to preserve and promote cultural diversity. The Government is pursuing a multi-faceted approach to build support for this strategy in such fora as the International Network on Cultural Policy, the United Nations Education, Social and Culture Organization (UNESCO), the WTO, the Organization for Economic Cooperation and Development (OECD), La Francophonie, the FTAA and others. The Government will also continue to work with domestic stakeholders to define Canada's interests with respect to trade in cultural goods and services in the forthcoming trade negotiations.

The development of an international instrument on cultural diversity will likely take several years. In order to build support for this instrument, Canada will continue to engage in discussions on how best to ensure that countries can maintain the flexibility to pursue their cultural policy objectives, while respecting the rules governing the international trading system. We will keep all options open on the most appropriate forum for the negotiation of a new international instrument and its content.



Pending developments with respect to the negotiation of a new International Instrument on Cultural Diversity, the Government of Canada will continue to seek the maximum flexibility in international agreements, such as the proposed FTAA, to pursue its cultural policy objectives.

Intellectual Property

Recommendation 27

The Government agrees that Canadian positions in intellectual property (IP) trade policy negotiations should represent all Canadian interests. An international framework for IP rights provides certainty and transparency that encourages trade. It also encourages innovation and investment in research and development, both at home and in export markets. It facilitates licensing arrangements (such as the transfer of technology) to establish or expand business opportunities. Finally, such a framework for IP rights allows for the balancing of national objectives, such as the protection of public health, and the promotion of the public interest in certain key sectors.

The Government will participate in continuing international negotiations covering intellectual property rights, including the FTAA, and will develop negotiating positions that are consistent with our domestic intellectual property policies and that advance Canadian IP interests as they evolve through ongoing consultations with Canadians. The Government will also build alliances with trading partners to help in obtaining successful results for Canada.

Technical Barriers to Trade

Recommendation 19

Recommendation 19 urges the Government to seek to establish an FTAA agreement that incorporates rules on technical barriers to trade that are consistent with our international obligations. Canada has benefited greatly from the WTO Technical Barriers to Trade (TBT) Agreement, and the Government will seek to extend these benefits through an FTAA by proposing the full and effective implementation of the WTO TBT Agreement. This will allow countries to carry on with the uncompleted work of implementing the TBT



Agreement, while continuing the important discussion of refining the TBT Agreement within the larger global context of the WTO.

Smaller Economies

Recommendations 8 and 9

Canada has been an active participant in meetings of the FTAA Consultative Group on Smaller Economies and has suggested a number of approaches to attain a clear and workable definition of a small economy. The difficulty in reaching agreement on a definition, however, has been caused largely by disagreement over the relationship between the concepts of "development" and "size". Canada provides tariff reductions to developing and least developed countries under both its General Preferential Tariff (GPT) and Least Developed Country Tariff (LDCT) programs, but would not be prepared to grant automatic privileges to countries only on the basis of their claim to "smaller economies" status.

Canada, via the Canadian International Development Agency (CIDA), has directed substantial technical assistance resources to the more vulnerable countries of the hemisphere with a view to reinforcing their capacity to fully integrate themselves in the world trading system and to participate fully in the FTAA negotiations process.

Regarding Recommendation No. 9, the Government has no intention of relinquishing its current position that all parties to an FTAA must be subject to the same undertakings and obligations. At the same time it is prepared to negotiate time-limited "privileges" (such as longer phase-in periods to reach the same level of obligations as other member countries) on an ad hoc basis, with individual countries, and for certain products. The Government will also continue its capacity building efforts to help smaller economies in this area.

Trade Remedies

Recommendations 17, 18 and 20

The Government agrees with the Committee that it is preferable to achieve improvements to anti-dumping rules at the multilateral level. Canada has been supportive of efforts to undertake negotiation of the WTO Anti-Dumping Agreement



with a view to strengthening and improving these rules. As the Committee noted, Canada's principal concern in this area is the use of anti-dumping measures by the United States against Canadian exports. Given this, and the fact that there are currently no immediate prospects for conducting multilateral negotiations on this issue, the Government will continue its efforts to seek improvements to the application and operation of anti-dumping systems in the hemisphere. At the same time, Canada, as a major user of anti-dumping measures, must also seek to maintain the effectiveness of anti-dumping remedies.

The Government agrees with Recommendation No. 18 that subsidy disciplines must be pursued under the WTO Agreement on Subsidies and Countervailing Measures, rather than on a hemispheric basis. Given the fact that non-FTAA members would not be subject to any new subsidy disciplines negotiated in a hemispheric agreement, they could continue to disrupt markets within the hemisphere and elsewhere. It would therefore be preferable that new subsidy disciplines in the hemisphere be accomplished in tandem with equivalent multilateral disciplines.

With respect to agriculture subsidies, however, the Government will continue to explore possible ways to achieve the agreed objectives of eliminating export subsidies affecting agricultural trade within the hemisphere, preferably by negotiating the multilateral elimination of export subsidies in the WTO.

Regarding the application of countervailing duties, Canadian producers have been concerned over the application of the US countervailing duty regime as it has been applied against Canadian exports. In this regard, the FTAA negotiations provide the Government with an opportunity to seek improvements and clarifications to the operation of countervailing duty laws in the hemisphere in order to mitigate their impact on Canadian exports.

The Government agrees with Recommendation No. 20 that it may be desirable to establish a transitional safeguard mechanism to protect Canadian producers from unforeseen difficulties associated with hemispheric trade liberalization. Any such transitional mechanism would likely include provisions such as: limiting safeguard actions to the suspension of duty reductions or increasing duties to no more than



the Most Favoured Nation (MFN) rate; applying safeguard actions for a limited duration and consultation/notification obligations.

The need for ongoing safeguard mechanisms such as contained in the NAFTA will need to be assessed in light of the overall agreement on market access in the FTAA, the relation between possible FTAA safeguard mechanisms and existing regional trade agreements in the hemisphere, and the WTO obligations of Canada and the other FTAA partners.

Dispute Settlement

Recommendation 29

In general, the Government agrees with Recommendation No. 29, which states that in principle Canada should negotiate a dispute settlement system in the FTAA that is based on the WTO model. In fact, this is part of the negotiating guidelines given to all parties in the FTAA. The San Jose Ministerial Declaration of March 1998 says that, inter alia, the FTAA will be WTO-consistent (Article II, para. 9). The San Jose guidelines specific to dispute settlement expressly state that a fair, transparent and effective mechanism should be developed taking into account the WTO Dispute Settlement Understanding (DSU).

That said, it will be important for Canada to consider some of the lessons learned from operation of the DSU, and particularly to follow the progress of the DSU review. For example, Canada may wish to negotiate an FTAA dispute settlement mechanism that reflects our stated position on certain important areas such as the need to clarify the procedure for implementation of WTO rulings and our desire to increase the transparency of the dispute settlement system.

The Government also agrees that it will be important to devise mechanisms which address the relationship of WTO, regional and bilateral dispute settlement mechanisms. Provisions of this nature have been addressed in other agreements, for example Article 2005 of NAFTA, and will have to be considered in the FTAA context.



Social Dimensions of Trade

Recommendations 3, 4, 5, 10, 11, 12

Summit of the Americas-related issues

The Minister for International Trade has stated that our social and economic agendas are connected. The Government of Canada is firmly committed to addressing the social dimensions of trade. The Summit of the Americas process is a major element of the Government's agenda promoting this commitment within the hemisphere.

Regarding Recommendation No. 3, the mandates and missions of the Pan American Health Organization (PAHO), the Inter-American Development Bank (IDB), and United Nations Economic Commission for Latin America and the Caribbean (ECLAC) are subject to ongoing examination by their members, including Canada, through existing mechanisms such as expert seminars, the development of program and project work-plans, and annual meetings of their senior deliberative organs. These organizations are active participants in the Summit of the Americas process and in the Summit Implementation Review Group (SIRG), which oversees progress on Summit commitments including those contained in the Eradicating Poverty and Discrimination basket of the Plan of Action from the Santiago Summit.

In this context, PAHO and the IDB play significant roles in Summit implementation as Responsible Coordinators for the health technologies and micro, small and medium enterprises themes respectively. With the Organization of American States (OAS) Trade Unit, the IDB and ECLAC also provide technical support to the FTAA negotiating process as members of the Tripartite Committee. Having recently assumed the Chair of the SIRG, Canada will continue to work with all Summit partners in maximizing coordination and ensuring effective monitoring and implementation of Summit mandates.

With respect to Recommendation No. 4, it should be noted that the Government seeks in negotiations of all treaties or conventions to ensure that there are no conflicts with Canada's international human rights obligations or with measures to protect or progressively realize rights that are affirmed under international law. Canada strongly



supports the principle that no country should seek in any forum to deny or circumvent its international human rights obligations. Canada has been active in advancing respect for human rights in the Americas and has put forward proposals to strengthen the inter-American human rights system.

In relation to Recommendation No. 5, the Inter-American Convention Against Corruption was adopted in 1996, before work was completed on the Organization for Economic Cooperation and Development (OECD) Convention. Canada is a signatory of the Inter-American Convention Against Corruption and the domestic ratification process is underway. Canada is also participating actively in work recently initiated in the OAS to develop a monitoring mechanism based on peer review for the Inter-American Convention Against Corruption.

Labour

The Government strongly supports International Labour Organization (ILO) measures to promote universal respect for core labour standards. These objectives have direct relevance for the hemisphere, in particular increased capacity for delivery of the ILO's technical cooperation activities that represent the most direct and practical means of promoting minimum labour standards, effective social security systems and better employment.

In the context of more liberalized trade in the hemisphere, the Government is working to increase the influence and capacity of the ILO to address the social implications of globalization in partnership with other institutions. The Government supports strengthening relationships between organizations within the UN system such as the ILO, Bretton Woods institutions as well as regional organizations including the OAS and IDB as a means of promoting core principles and values in the hemisphere.

Through its growing presence within the Inter-American Conference of Ministers of Labour forum, Canada will continue to encourage and promote cooperation between the ILO Regional Office and the member countries of the OAS on initiatives aimed at increasing awareness, promoting respect for basic rights of workers and compliance with core labour standards in the Americas; and Canada will press for the adoption of a declaration of labour principles based on



principles in the North American Agreement on Labour Cooperation and the Canada-Chile Agreement on Labour Cooperation.

In 1998, in the context of the Summit of the Americas, two Working Groups: (Modernization of the State and Labour Administration and Globalization of the Economy and its Social and Labour Dimensions) were created to follow up on the labour elements of the Action Plan of the Second Summit of the Americas and the Plan of Action adopted by the Ministers of Labour following the XI Inter-American Conference of Ministers of Labour in Chile. The role of these groups is to provide relevant information to assist Ministers of Labour to respond to the challenges of economic globalization, in particular to improve working conditions and basic labour standards throughout the region. Canada is a member of the two Working Groups as our ILO regional representatives in Latin America.

Environment

With respect to Recommendation No. 11, it should be noted that the Government attaches great importance to respecting the provisions of international agreements and to ensuring that the appropriate national measures are in place to do so. The Government also supports reporting on progress in meeting international obligations as well as such other compliance mechanisms as may be appropriate as important tools in ensuring compliance by all the Parties with these obligations.

The Government believes that trade policy and environmental policy can and should be mutually supportive and, indeed, that liberalized trade is a key component of sustainable development. In the FTAA, the Government's position is that each Negotiating Group should consider relevant trade and environmental issues as they arise.

The Government supports further work to clarify the relationship between trade rules and trade measures in multilateral environmental agreements (MEAs). In the WTO, the Government has advocated a "principles and criteria" approach to MEAs that would assist both trade panels in assessing of MEA trade measures, and MEA negotiators in contemplating the appropriate use of trade measures in MEAs. In the NAFTA, Canada, the United States and Mexico agreed that specified



multilateral environmental agreements should prevail over the NAFTA to the extent of any inconsistency.

Recommendation No. 12 addresses an issue that is integral to the implementation of the Government's commitment to mutually supportive trade and environment policies. It is the policy of the Government to base policy on up-to-date scientific and technical information.

The Government believes it is essential to integrate trade and environment policy formulation, and to foster coordination between domestic trade and environment ministries to meet the challenges posed by the cross-cutting nature of these issues in both trade and environmental fora. As a matter of practice, trade officials consult widely in preparation for negotiations, including with Environment Canada and civil society.



Notes

